

Rabah SAM
Ch. de la Forêt 22
1024 Ecublens VD

Ecublens, le 9 septembre 2009

Bureau du conseil communal
D'Ecublens
A l'att. du Président
Monsieur Alain Blanchoud
1024 Ecublens

Démission du conseil communal

Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est avec un grand regret que je vous annonce ma démission du conseil communal d'Ecublens et ce avec effet immédiat.

En effet, après de nombreuses absences dues entre autres à un emploi du temps trop chargé, il me semble plus sage de renoncer à mon mandat de conseiller communal et de commissaire auprès de la commission des finances.

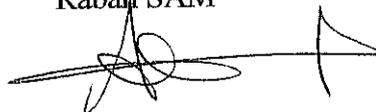
Ainsi, je préfère laisser ma place à quelqu'un qui saura mieux représenter les intérêts de notre commune, de manière générale, ainsi que ceux de son groupe, en particulier, en lui consacrant le temps et l'énergie que celle-ci requière.

Je profite de cette occasion pour remercier mes collègues pour la confiance qu'ils m'ont toujours témoignée tout au long de ma présence au conseil communal et de la commission des finances.

Je tiens par ailleurs à remercier, en particulier, Monsieur José Birbaum, pour son excellent travail en sa qualité de Président de la commission des finances et pour son grand respect et sa disponibilité dont il a toujours su faire preuve à mon égard.

En vous souhaitant une bonne continuation dans votre engagement pour servir les intérêts de notre commune, je vous présente, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Rabah SAM

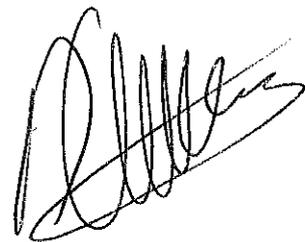


Mr le Président, Mmes et Mrs

Suite au déclassement d'un arbre pour une taille inappropriée. Il semblerait qu'il est un peu facile pour un propriétaire de se débarrasser d'un objet classé ou d'un objet non-classé mais dont le diamètre du tronc dépasse les 30cm à 1m30 du sol. Pour éviter ce genre de problèmes (ils y a d'autres arbres sur la commune qui ne sont pas classés, mais qui ont un diamètre suffisant pour qu'ils soient protégés et qui ont subit des tailles inappropriées ou des mutilations) ceci n'est plus acceptable pour notre commune.

Pour se faire, je dépose le postulat suivant :

- Que la municipalité, réexamine et durcisse notre règlement sur le plan de classement des arbres aux articles 11 et 12.
- Que soit assimilé à un abattage nécessitant une autorisation, un élagage ou un écimage ; des travaux ou des fouilles pouvant entraîner une grave blessure ; une destruction ou mutilation de l'arbre par n'importe quel procédé.
- Que notre commune adhère à l'USSP union suisse des services des parcs et promenades et ses normes.
- De simplifier et d'accélérer la procédure lorsqu'un arbre dont l'état sanitaire est très mauvais et qu'il présente un danger imminent.



M. le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PSIG est d'avis que l'activité des conseillers doit rester dans l'optique d'un service rendu à la communauté dans l'intérêt général. En conséquence, il est convaincu que ce service nécessite une motivation d'une toute autre nature que celle apportée par un salaire.

Dans cette optique, une indexation qui pourrait modifier la rétribution actuelle de quelques francs par an n'a pas de sens. Il en va de même pour un lien, quel qu'il soit, avec la rémunération de la Municipalité dont la présence, l'investissement et les responsabilités justifient le payement d'un salaire.

Par contre, le Groupe PSIG est persuadé que certaines fonctions essentielles au sein du Conseil Communal, notamment celles de Secrétaire et de Président, méritent une revalorisation de leur contribution et une augmentation sensible de leur rémunération.

L'esprit du règlement des indemnités des Membres du Conseil qui nous est soumis ce soir va à l'encontre de ces principes.

C'est pour cette raison que nous vous invitons à le refuser, et à solliciter le Bureau pour qu'il nous fasse, dans les meilleurs délais, une proposition plus simple et mieux ciblée.

Merci pour votre attention.



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 17 08 2009

Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser) d'ordre...

Sujet :

Je propose de retirer ~~de l'ordre du jour~~ le
~~point~~ vote sur le projet de modification des
indemnités des membres du conseil et de
demander au bureau de nous présenter un
nouveau projet lors de la prochaine séance

Nom, Prénom : Mossi Michele

Signature :



Ecublens VD, le 17.09.2019

Vœu

Sujet : La commune d'Ecublens et le réseau VLS de Suisse Roule

Monsieur le Président, mesdames et messieurs,

Vous avez sans doute toutes et tous entendu parler dans les médias du réseau *Suisse Roule bike sharing* qui met à disposition de tout un chacun des vélos en libre service (VLS) dans diverses stations et de les restituer au même endroit ou ailleurs, ceci pour un coût extrêmement modique. Dès ses premiers jours, le succès du réseau a été démontré par des taux d'utilisation très élevés. Cela confirme l'attente de la population pour un service de ce type.

Ecublens a été la première commune de Suisse équipée de stations... au travers du campus universitaire. A l'heure actuelle, nombre de stations existent dans la région. Et les communes à faire le pas ou à en discuter sont également de plus en plus nombreuses, de Vevey à Morges en passant par Lausanne, ou encore Yverdon par exemple ; mais aussi Renens, Préverenges, Denges, Saint-Prex, Tolochenaz, Lonay,... De fait, je trouve étonnant que notre commune d'Ecublens, dont les autorités prônent la mobilité douce, ne soit pas à l'heure actuelle dotée d'au moins une station qui concernerait une autre population que les utilisateurs du campus des Hautes Ecoles. On peut émettre rapidement une série de lieux qui seraient intéressants pour une implantation de ce type, comme le Centre commercial, le Motty, la Cerisaie, Epenex... Les possibilités ne manquent pas.

Par cette intervention, je formule donc un vœu à l'adresse de notre Municipalité de prendre contact avec l'association Suisse Roule afin d'étudier l'opportunité et les conditions pour implanter une ou plusieurs stations VLS sur le territoire de la commune.

Frédéric Hubleur

SIE SA et TvT Service SA, rapport 2009 au conseil communal d'Ecublens

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Comme vous le savez, notre conseil désigne un de ses membres pour représenter les actions de TvT Services SA et SIE SA propriétés de notre commune, et vous m'avez fait l'honneur de me confier cette responsabilité. Néanmoins, je rappelle que ce délégué agit par mandat et que tout mandataire a l'obligation de suivre les instructions de son mandant qui, selon les informations que j'ai reçues, est la municipalité.

Vous vous en rappelez probablement, j'ai exprimé lors des assemblées générales l'année passée le souhait que la transparence vis-à-vis de l'ensemble des conseils communaux, et de la population en général, au demeurant propriétaire effectif des deux sociétés, soit améliorée. Cela pourrait se concrétiser par la publication de leur rapport de gestion sur leurs sites internet respectifs. Les conseils d'administration n'ont pas jugé opportun d'aller dans cette direction, ce que je regrette, car les rapports de gestion sont complets et d'excellente qualité, et je n'y trouve aucune information qui pourrait avoir un effet pervers pour les sociétés si elle était portée à la connaissance de la concurrence, comme évoqué.

Il est par ailleurs illusoire de penser que votre délégué puisse seul remplir cette mission à satisfaction par la lecture d'un rapport en fin de conseil communal, comme c'est le cas actuellement, sachant notamment que ces 2 sociétés représentent probablement les plus importants actifs de la commune, en terme de valeur économique. Je vais m'efforcer d'assurer néanmoins cette tâche le mieux possible et, en tout état de cause, je suis à disposition de ceux d'entre vous qui souhaiteraient obtenir des informations complémentaires ou consulter ma documentation.

J'ai représenté donc notre commune lors des assemblées générales de TvT Service SA et de SIE SA le 25 juin 2009.

En ce qui concerne **TvT Service SA** qui exploite notre téléseuil, l'exercice 2008 a vu une amélioration du chiffre d'affaires de 9 % à 7'830'000 CHF, avec cependant un cash-flow avant impôts en réduction de 17% à 2'173'000 CHF. Ces résultats ont permis d'effectuer des amortissements de 1'450'000 CHF et de distribuer un dividende inchangé de 250'000 CHF. Il me paraît utile de préciser que l'impôt sur le bénéfice et le capital de TvT Service est payé comme toute autre société au canton et à la confédération, mais que l'impôt communal est réparti aux communes actionnaires proportionnellement au chiffre d'affaires réalisé dans les communes respectives. Donc, le lieu du siège de la société n'a pas grande importance sous l'angle fiscal.

En ce qui concerne le chiffre d'affaires 2008, il convient de signaler que son augmentation provient de l'augmentation des tarifs, le nombre de raccordements ayant plutôt tendance à stagner, malgré l'augmentation de la population des 4 communes desservies. La société doit faire face à la concurrence très vive de Bluewin TV et au déficit que constitue l'évolution de la technologie et de l'offre médiatique.

TvT Service SA est aujourd'hui confrontée à la nécessité de prendre des choix stratégiques clés pour son avenir que ce soit

- d'une part, pour la fourniture des produits qu'elle va distribuer dans son téléseuil, en choisissant des partenaires attractifs en terme de qualité et de prix,
- et d'autre part, dans ses investissements, dès lors qu'il y aura sans doute nécessité d'augmenter considérablement la capacité des bandes passantes à l'avenir, pour répondre aux besoins des clients. Le coût d'une infrastructure en fibre optique dépasserait une dizaine de millions probablement. A ce sujet, vous avez probablement vu dans la presse la semaine passée que les SI de Lausanne ont choisi de signer un accord de partenariat avec Swisscom, le principal concurrent actuel des câblo-opérateurs, afin de partager le coût et les risques de d'une extension de la fibre optique.

Les options et alliances stratégiques que TvT Service choisira à l'avenir auront une grande influence sur sa compétitivité et donc sur sa valeur. Nous suivrons les décisions du conseil d'administration avec le plus grand intérêt.

J'ai également représenté la commune lors de l'assemblée générale de SIE SA.

Il faut se rappeler que 2008 fut l'année du transfert de l'activité d'achat et de commercialisation de l'énergie à Romande Energie Commerce SA. SIE SA, depuis le 2^{ème} trimestre 2008, n'est plus qu'une société gestionnaire du réseau de transport d'énergie, qu'elle a vocation d'entretenir et de développer. Pour ce faire, elle perçoit une taxe chez le consommateur proportionnelle aux kWh consommés, désignés par « timbre d'acheminement ».

La comparaison du chiffre d'affaires 2008 avec 2007 n'a donc pas grande signification. Relevons simplement que l'année 2008 a dégagé un cash-flow de 12'625'000 CHF, en diminution de 25%, presque totalement attribué aux amortissements.

Le bilan de SIE au 31.12.2008 démontre une situation financière excellente, avec 21'000'000 CHF de liquidités à l'actif, alors que le prêt ayant servi au financement partiel de l'acquisition du réseau aux communes est entièrement remboursé. Avec les provisions pour risque et charges à long terme de 14'410'000 CHF, les fonds propres ou assimilables de SIE SA se montaient à fin 2008 à 95'512'000 CHF. Sur cette base, la participation d'Ecublens de 36,78% représente un capital de 35'130'000 CHF

Je vous rappelle que SIE SA est exonérée d'impôt, la condition étant qu'elle limite la distribution de dividende à 2%. C'est pour cela que sur les 57'400'000 CHF de bénéfice reporté, seul 272'300 CHF sont distribués aux actionnaires en 2009 à titre de dividende.

S'agissant du prix facturé pour la vente de l'énergie, il est désormais clair que leur niveau dépendra à l'avenir de Romande Energie Commerce SA, dont SIE SA possède le 16%, aux cotés notamment de Romande Energie Holding SA, qui, elle, est majoritaire et qui, de ce fait, dispose donc de tous les pouvoirs. Notre syndic, Monsieur Pierre Kaelin, est vice-président en titre du conseil d'administration de Romande Energie Commerce SA.

Pour ce qui est des tarifs d'acheminement de l'électricité, ils demeurent fixés par SIE SA, sous contrôle de la commission fédérale de l'électricité, appelée ElCom. Ce service a pour mission de vérifier que la facturation du transport de l'électricité corresponde à des principes qu'elle a édictés, basés sur le coût d'exploitation et le coût du capital. Ce contrôle est en effet indispensable dès lors que, à l'instar d'autres réseaux de distribution électrique, SIE est une société bénéficiant du monopole de fait. A fin 2008, la confédération n'a pas autorisé Swissgrid, principale société suisse de transport d'électricité à très haute tension (THT), à augmenter de 75% ses tarifs d'acheminement comme elle l'envisageait, et les distributeurs ont dû revoir leur copie et soumettre à ElCom leurs nouvelles bases tarifaires concernant le timbre d'acheminement.

C'est ce qu'a fait SIE SA au printemps 2009, mais au jour de son assemblée générale, SIE SA n'avait reçu aucun feed-back de l'ElCom. Il semble que l'ElCom s'occupe prioritairement de Swissgrid et des grands réseaux, dont ceux qui ont fait l'objet de plainte de la part de consommateurs.

Sur son site www.elcom.admin.ch, il est possible de comparer les prix de l'électricité de chaque commune, et de situer son tarif par rapport aux extrêmes de chaque canton. Lors de l'assemblée, j'ai demandé au conseil d'administration la raison pour laquelle, de manière quasi générale en Suisse romande, et dans notre commune notamment, les prix sont plus élevés, sur presque sur tous les tarifs comparables.

M. Ayer, directeur, a répondu en contestant en partie la qualité des données servant de base pour la comparaison dans le site de l'ElCom, ce qui fausse la comparaison avec notre réseau. Par ailleurs, il a été relevé que pour les clients éligibles, c'est à dire qui consomment plus de 100'000 kWh par année et qui peuvent librement choisir leur fournisseur, un seul a quitté SIE. Je vous rappelle que ce n'est qu'en 2014 que chaque consommateur pourra choisir librement son fournisseur d'électricité.

Par le dépliant distribué à tous ses clients au printemps 2009, SIE nous a informés qu'environ 90% de sa clientèle ont pu bénéficier d'une baisse pour l'année 2009, contrairement aux prévisions formulées en 2008, mais émettait beaucoup de réserves pour 2010. Elle prévoit en effet une hausse significative des tarifs de Swissgrid.

Voilà Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, pardonnez-moi d'avoir été un peu long, mais le domaine est vaste je vous l'ai dit plus haut, et j'ai tenté d'en résumer au maximum les éléments essentiels.

Je vous remercie de votre attention.

Ecublens, le 17 septembre 2009

José Birbaum



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 17 septembre 2009

Type : Postulat Motion Amendement
 Autre (préciser) Question à la Municipalité

Sujet : Ramassage des déchets compostables

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le slogan de notre ville "il fait bon vivre à Ecublens"
Plusieurs habitants constatent qu'à Ecublens ça pue", excusez-moi du terme.

Ces habitants des quartiers du Croset, du ch. du Stand, de la Cocarde et des Perrettes m'ont signalé que les containers ad hoc dégagent trop d'odeurs nauséabondes. Ces mêmes habitants ont constaté que le ramassage n'avait pas été effectué en raison des déchets mal triés et des plastics non acceptés par l'entreprise de ramassage.

Malgré l'information donnée par nos autorités et relayée par le journal "Ecublens info" la situation est loin de s'améliorer.

Est-ce que notre Municipalité pourrait faire une étude de satisfaction sur ce service proposé et nous communiquer le résultat.

Nom, Prénom : Masson Elisabeth _____

Signature : 

Conseil Communal du jeudi 17 septembre

Intervention au point ¹²9 de l'ordre du Jour.

Monsieur le Président, chers collègues,

Quel ne fût pas mon étonnement de voir au pilier public, une mise à l'enquête complémentaire datée du 17 juillet au 17 août 2009 concernant la construction d'un garage pour véhicule utilitaire du poste de ville de la Police de l'Ouest à la route du Bois 2.

Afin d'étoffer mon intervention, voici un bref rappel.

Dans le préavis 19/2008 - Immeuble route du Bois2-4 – Aménagement d'un poste de ville pour la Police de l'Ouest – Demande de crédit de construction que nous avons voté et accepté, il était stipulé les points suivants :

Philosophie des travaux

Le projet est conçu de façon à être **le plus économique possible** en entreprenant que les démolitions, ou démontages strictement nécessaires. Il en est de même pour les éléments ajoutés.

Locaux créés

Le programme des locaux a été étudié en compagnie des membres de la Police de l'Ouest.

Aménagements extérieurs**B) Garage**

Il est prévu également la pose de deux boxes préfabriqués contigus pour abriter le véhicule de service et servir comme dépôt de matériel. Le coût de ceux-ci estimé à Fr. 28'000.- HT.

Après le rappel de ces quelques points, je reviens sur cette mise à l'enquête complémentaire qui à mon sens ne semblais pas nécessaire et justifiée.

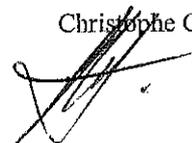
Je pose donc les questions suivantes à notre Municipalité :

1. La réalisation et le choix des garages mis en place n'ont-ils pas fait l'objet d'une concertation entre les services concernés et Polouest quant à leur dimension en fonction du véhicule de service ?
2. Le poste de ville a-t-il réellement l'utilité d'un tel véhicule, sachant que la mise en place de barrières, signaux ou autres en cas de manifestations, chantiers, etc et sous l'égide de Polouest de par la section signalisation et chantier basée à Prilly? Tel qu'il en a été décidé lors de la création de Polouest.
3. Quel est l'avis de mes collègues délégués auprès du Conseil intercommunal sur la création d'un nouveau garage, sachant que les locaux et annexes sont loués par Polouest et qu'un garage supplémentaire devrait normalement augmenter leur charge ?
4. Combien coûte la réalisation d'un tel garage ?
5. Combien coûterai le changement du véhicule utilitaire existant et inadapté pour l'utilisation d'un poste de ville par un véhicule un peu plus adéquat et qui rentrera dans un garage standard?
6. Dans l'attente de vos réponses, je souhaite que Polouest reconsidère l'usage d'un véhicule utilitaire pour son poste de ville à la route du Bois 2-4, celui-ci me semblant pas primordial en fonction de la question 2.

Je vous remercie de votre attention.

Ecublens le 17 septembre 2009

Christophe Cartier





Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 17 septembre 2009

Type : Postulat Motion Amendement
 Autre (préciser) vœux

Sujet : travail bénévole

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors d'un entretien il y a bientôt une année et demi entre le bureau du Conseil communal et la Municipalité, j'ai demandé à la Municipalité une étude concernant le travail bénévole dans différents secteurs par exemple dans les sociétés locales, Ecublens Animation, éventuellement EMS, bibliothèque communale, cantines scolaires et autres.

Comme la conjoncture n'est pas favorable, je suis certaine que des personnes seraient disposées à donner de leur temps libre pour la collectivité.

Pouvez-vous me dire ce que vous avez entrepris.

Nom, Prénom : Masson Elisabeth _____

Signature : E. Masson